

**Projet de loi 124 :
Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance**

Inquiétante, la réforme

Mémoire adressé au

Secrétariat des commissions / affaires sociales
A/s Madame Denise Lamontagne
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires, 3 ième étage
Québec, (Québec)
G1A 1A3

Réalisé par :

Nom du CPE : CPE Les Joyeux Apprentis
Nom : Isabelle Nadeau
Adresse :

Téléphone :

Isabelle Nadeau

La présente a pour objet de vous faire connaître mon opinion d'éducatrice et mes inquiétudes face au projet de loi 124 remplaçant la loi sur les services de garde à l'enfance.

Il est vrai que le réseau des CPE au Québec n'est pas parfait mais il est aussi vrai de dire que nous sommes un modèle pour bien d'autres milieux comme la France en matière de services de garde éducatifs à l'enfance. Dans tous les systèmes de services, il y a toujours place à l'amélioration. Je considère que le projet de loi 124 est loin d'améliorer les services de garde mais plutôt qu'il constitue un recul en matière de services de garde éducatifs à l'enfance. Pourquoi démanteler un réseau qui constitue ce qui existe de mieux actuellement dans le domaine plutôt que de faire les simples ajustements nécessaires ?

Le projet de loi 124 m'inquiète parce qu'il est très flou. Pour le commun des mortels, le projet de loi est un charabia incompréhensible qui ne dit rien de clair et précis sur ce qu'il va advenir de notre réseau. Le gouvernement nous demande carrément de lui signer un chèque en blanc en se réservant le droit

d'écrire la nouvelle réglementation après l'adoption du projet de loi et ce, sans consulter les intervenants directs du milieu.

Le fait d'ouvrir un nombre d'heures supplémentaires implique aussi une augmentation des dépenses des CPE tant au niveau des salaires que du côté matériel. Nous devons prévoir des installations pour donner le bain aux enfants ainsi que des lits convenables pour la nuit. Au niveau du personnel, nous risquons de vivre une pénurie de personnel formé car nous aurons besoin de plusieurs éducatrices supplémentaires pour prendre soin de cette nouvelle clientèle. Retournerons-nous en arrière en engageant de simples **gardiennes** faute de personnel formé ?

Isabelle Nadeau

Je me questionne aussi sur quelles seront les nouvelles tâches dévolues aux travailleuses dans ces nouveaux CPE ? Quelles seront les titres d'emploi et les échelles salariales rattachées à ces nouvelles tâches ?

Une problématique que nous risquons de voir réapparaître, c'est le sentiment d'isolement des travailleuses en services de garde en milieu familial. En effet, dans ces mégas regroupement de services, il sera impossible de recevoir un service personnalisé pour chaque RSG ainsi que du support, si nécessaire, de la part de la personne responsable de la gestion de ces regroupements. Cela implique une perte évidente au niveau de la qualité des services offerts tant aux enfants, parents et RSG.

Je me dois quand même de reconnaître que le fait d'ouvrir les services de gardes les soirs et fins de semaine pourrait répondre à des besoins réels de certains parents qui travaillent sur des horaires de travail variables.

Le fait d'ouvrir des bureaux de coordination pourrait contribuer à faire des économies en comblant les places inutilisées tout en répondant aux besoins d'un plus grand nombre de parents. Par contre, les parents n'auraient plus le libre arbitre de choisir qui prendrait soin de leurs trésors puisqu'ils devraient prendre la place qu'on leur donne sous peine de ne pas recevoir de service du tout.

Isabelle Nadeau

Recommandations :

Je recommande que des informations claires et précises soient diffusées dans les médias afin que les personnes intéressées puissent comprendre les impacts réels de ce projet de loi sur les services de garde à l'enfance.

Je recommande également que les parents voulant se prévaloir de services de garde de soir et fin de semaine aient à apporter des preuves que leurs besoins sont réels afin d'éviter des abus.

Je recommande aussi que le projet de faite des mégas regroupement de services soient aboli afin de *préserver la qualité des services offerts.*

Isabelle Nadeau